

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

COMMUNAUTE URBAINE DE GAROUA

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE L'URBANISME ET DE
LA MOBILITE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

GAROUA CITY COUNCIL

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTORATE OF URBAN PLANNING
AND MOBILITY

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert

N°_12 Bis/AONO/CUG/CIPM/AI/2025 DU 22/09/2025 POUR LES TRAVAUX DE
REHABILITATION ET DE CONSTRUCTION DE BOUCHES D'INCENDIE DANS
CERTAINS QUARTIERS DE LA VILLE DE GAROUA.

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de la lutte efficace contre les incendies et l'assurance de la sécurité des biens des populations, le Maire de la ville de Garoua lance un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de réhabilitation et de construction de bouches d'incendie dans certains quartiers de la ville de Garoua.

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- Installation de chantier ;
- Travaux préparatoires ;
- Commande et réception des équipements hydromécaniques comme indiqué dans le DQE ;
- Pose et réception des équipements ;
- Test de mise en service et réception des travaux.

3. Tranches/Allotissement

Les travaux sont subdivisés en une tranche et en un lot.

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de Soixante Millions (60 000 000) FCFA TTC

5. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux, objet du présent appel d'offres est de **Deux (02) mois**. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à tout prestataire National exécutant dans le domaine d'hydromécanique.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget de la Communauté Urbaine de Garoua de l'exercice 2025 sur la ligne d'imputation budgétaire N°221 110.

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est *en ligne*,

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans les domaines des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à **Un millions deux Cent mille (1 200 000) Francs CFA** ; et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. **Cette caution est assortie d'un récépissé de consignation délivré par la Caisse de dépôt et consignation (CDEC).**

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du MO aux heures ouvrables au service SIGAM de la Communauté Urbaine de Garoua BP 113 Garoua, Tel : (+237) 2 227 11 49/ 2 227 30 72, Email : villedegaroua@gmail.com dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté **en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <https://www.marchesppublics.cm> et <https://www.publiccontracts.cm>** sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm).

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue au secrétariat du Maire de la ville dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable des frais d'achat du DAO de **Cinquante Mille (50 000) Francs CFA**, payable dans le Compte de la recette municipale

ou en cas d'indisponibilité ou de refus de délivrance des quittances par les services municipaux compétents auprès du Trésor Public.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

12. Remise des offres

Chaque offre est rédigée en français ou en anglais.

Pour la soumission en ligne, l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le 14/10/2025 à 13 heures. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », et la mention :

« Avis d'Appel d'Offres National Ouvert

**N°_12 Bis /AONO/CUG/CIPM/AI/2025 DU 22/09/2025 POUR LES TRAVAUX DE
REHABILITATION ET DE CONSTRUCTION DE BOUCHES D'INCENDIE
DANS CERTAINS QUARTIERS DE LA VILLE DE GAROUA.**

FINANCEMENT : BUDGET CUG EXERCICE 2025.

En procédure d'urgence.

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement" »

Dans les délais impartis.

N.B : Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 Mo pour le dossier Administrative ;
- 15 Mo pour l'Offre Technique ;
- 5 Mo pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

Format PDF pour les documents textuels ; JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre conformément aux tailles sus-indiquées.

13. Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.
- Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le 14/10/2025 à _14_ heures par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Communauté Urbaine de Garoua dans la salle de la Commission sis au Bâtiment de la Direction des services Techniques.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

15. Critères d'évaluation

15.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- ❖ De l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
- ❖ De la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
- ❖ Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- ❖ Du non-respect de 70% critères essentiels (70% renvoyant au seuil de qualification des offres techniques) ;

- ❖ De l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- ❖ Du non-respect du format de fichier des offres ;
- ❖ L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- ❖ De l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- ❖ De l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- ❖ De l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

15.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront sur :

- ❖ La présentation de l'offre ;
- ❖ Les références du soumissionnaire ;
- ❖ La capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière).
- ❖ La qualification et l'expérience du personnel
- ❖ Les moyens logistiques
- ❖ La méthodologie

16. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante.

17. Nombre maximum de lots :

Les prestations seront exécutées en un seul lot.

18. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au secrétariat du Maire de la ville de Garoua ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <https://www.marchespublics.cm> et <https://www.publiccontracts.cm>.

20. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48

LE MAIRE DE LA VILLE

Copies :

- MINMAP/NORD ;
- ARMP/NORD ;
- Président CIPM/CUG
- Affichage chrono.

